

BULLETIN D'INFORMATION DU CAQES

Dans ce bulletin :

- 1- Calcul du taux de Biosimilaire : Correction
- 2- Dépenses de la liste en sus pour 2018
- 3- Données des PHEV
- 4- Plateforme WEB CAQES

I. Calcul du taux de Biosimilaire : Correction

Pour l'indicateur 3.2.3, l'outil d'aide au calcul a été corrigé pour tenir compte dans le résultat uniquement des biosimilaires commercialisés à partir de 01/01/2018.

Sur votre fichier vous ne devez donc pas comptabiliser les données concernant HERCEPTIN® (trastuzumab) ni HUMIRA® (adalimumab).

◆ Cliquez pour voir [l'outil d'aide au calcul](#)

II. Dépenses de la liste en sus pour 2018

Les dépenses à M12 des molécules et DMS de la liste en sus vous seront communiquées semaine 11 (entre le 11 et le 15 mars)

III. Données des PHEV

Les données régionales des dépenses en PHEV à M12 vous seront communiquées au plus tard le **13 mars 2019** par vos CPAM pour les établissements publics et ESPIC.

En l'absence de données pour les établissements privés ces indicateurs leurs sont neutralisés cette année ([cf Guide méthodologique du CAQES V3](#))

Information complémentaire : Dans les données communiquées par les CPAM, vous trouverez une information expliquant la modification du mode de calcul de l'indicateur 3.2.2 par rapport aux données précédentes transmises pour les G-CSF (indicateur 3.2.2 = nombre de boîtes de médicaments biosimilaires prescrites par les praticiens de l'établissement / nombre de boîtes prescrites de médicaments biologiques appartenant à la liste de référence des groupes biologiques similaires, pour les PHEV).

IV. Plateforme WEB CAQES

La plateforme sera ouverte au plus tard le **15 mars 2019** pour la saisie de la deuxième vague des indicateurs. Pour rappel la clôture de la saisie des données est prévue au **31 mars 2019**.